

Municipalité

N° de téléphone : 021 781 17 17

La Municipalité de Forel (Lavaux)
au Conseil communal de
1072 Forel (Lavaux)

Préavis municipal no 5/2012 : sondages pour l'amélioration des sources du Grenet avec demande de crédit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 PREAMBULE

Depuis 1929, notre réseau communal de distribution d'eau est complété par l'eau de petites sources captées dans la forêt du Grand Jorat. La qualité de l'eau de ces sources n'était pas satisfaisante, notamment en cas de fortes pluies et à la fonte des neiges, des mesures visant à améliorer ces captages ont été prises en 1980. Puis en 1984, le Conseil communal a accordé un crédit à la Municipalité pour l'acquisition d'un appareil de contrôle de la turbidité¹ de l'eau permettant la mise en décharge automatique au réservoir du Grenet de l'eau non-consommable, notamment en période de crue.

2 RAPPORT TECHNIQUE

Actuellement 3 captages sont encore en service et 2 autres ont été abandonnés, la qualité de l'eau n'étant pas garantie. Cependant, le problème de turbidité de l'eau n'a pas pu être résolu de manière satisfaisante par les travaux des années 80 et ces eaux de source se troublent rapidement lors des intempéries. Elles sont mises régulièrement en décharge au réservoir du Grenet.

La Municipalité, consciente du potentiel de ces ressources naturelles, a décidé d'améliorer cette situation. En effet, de nouveaux moyens permettent de filtrer l'eau et de la rendre potable en toutes conditions.

Cependant, avant de procéder à des investissements importants pour traiter l'eau, M. Aurèle Jean Parriaux, géologue et hydrologue conseil, nous propose de vérifier par quelques sondages si l'eau ne pourrait pas être captée en amont du chemin de telle sorte qu'elle soit consommable sans traitement.

Les travaux faisant l'objet du présent préavis consistent à exécuter 4 sondages carottés en amont du chemin, de les équiper de tubes perforés afin d'effectuer des essais de pompage avec prélèvement et analyse de l'eau.

Tout comme nos prédécesseurs, nous estimons que nous avons tout intérêt à conserver voire à optimiser l'utilisation de nos sources. En effet, la consommation d'eau augmente et les caprices météorologiques de ces derniers étés font craindre une raréfaction de notre or bleu. Ces sources sont un apport local bienvenu à notre réseau.

¹ Cette mesure de qualité de l'eau caractérise le poids de matière particulaire par unité de volume d'eau. La présence plus ou moins importante de matières solides en suspension influe sur la transparence.

3 ASPECTS FINANCIERS

3.1 Coût des travaux

Travaux de forage : 4 sondages carrotés avec construction de mini-puits	fr.	30'000.00
Essai de pompages avec prélèvements et analyses	fr.	4'000.00
Analyses bactériologiques et de turbidité du SCAV (Service de la consommation et des affaires vétérinaires - laboratoire cantonal)	fr.	1'000.00
Frais de géomètre - implantations des sondages et nivellements	fr.	3'000.00
Honoraires hydrogéologue, direction des travaux, relevés des sondages, interprétation et rapport	fr.	7'000.00
Divers et imprévus	fr.	5'000.00
Total HT	fr.	50'000.00
TVA	fr.	4'000.00
Total TTC	fr.	54'000.00

3.2 Financement

Le montant de fr. 54'000.-- sera financé par la liquidité courante et amorti au maximum sur 5 ans.

4 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

Vu le préavis municipal n° 5/2012,
Où le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de sondages pour l'amélioration des sources du Grenet.
- de lui accorder pour se faire un crédit de fr. 54'000.-- financé par la liquidité courante et amorti au maximum sur 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

D. Flotron

P.-A. Borloz

Admis en séance de Municipalité du 20 août 2012.

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton, municipal de l'eau potable